MAIRIE DE CAUMONT SUR DURANCE COMMISSION DES FINANCES DU 30 avril 2015

COMPTE RENDU

Présents : MM. Le Maire : Joël FOUILLER, Jean-Louis SOLA adjoint aux finances, Eric Palma, Pascal GROSJEAN, David Lagorce, Mme Stella COSTA DGS

Excusés: M. Claude Morel, Mme Véronique DEBUE

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Louis SOLA, adjoint aux finances.

Après avoir ouvert la séance, M. Sola, Dans une déclaration liminaire, rappelle les objectifs et les missions de cette commission suite aux propos tenus en Conseil Municipal qui pourraient laisser entendre que la préparation budgétaire serait intégrée dans ses prérogatives.

 « Il s'agit de permettre aux élus qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition de prendre toute la mesure de la situation financière de la commune et aussi de recueillir toutes les propositions constructives et pertinentes qui pourraient aider à une meilleure maîtrise de nos finances.

Cette commission se donne comme objectifs, d'analyser et de commenter les résultats financiers et budgétaires, au travers d'un tableau de bord et de faire un suivi de l'exécution budgétaire tant en fonctionnement qu'en investissement. » (cf compte rendu réunion commission des finances du 17/10/2014)

Par ailleurs il indique que la présentation par fonction du budget, évoquée lors de la dernière réunion de la commission, sera mise en place ultérieurement.

Il ajoute que les ratios relatifs à l'autofinancement 2014, issus du Compte administratif, seront publiés et commentés à l'occasion de la prochaine réunion de la commission et après la publication des chiffres officiels par le ministère.

M. Sola présente et commente les éléments du tableau de bord 2014:

Les 6 ratios obligatoires pour les communes de plus de 3500 habitants, ont été complétés par 2 ratios supplémentaires afin de suivre plus précisément l'évolution du chapitre « Dépenses de personnel » (Un tableau synthétique a été remis en séance aux participants)

Tableau de bord – ratios 2013	4722	4726	
2014.			

Source (http://alize2.finances.gouv.fr et CA 2013) et INSEE recensement 2014 et CA 2014	ratios 2013	Moyenne de la strate 2013	ratios 2014	Différentiel
1) Dépenses reelles de fonctionnement/popula tion (en euros par hbts)	856,06	NC	876,75	2,42%

Nous pouvons noter un accroissement faible du ratio, compte tenu de l'inflation (1% en 2014) et de l'impact partiel de la mise en place des rythmes scolaires.

2) Produits des impositions	557,57	401	586,60	5,21%
directes/population (en				
euros par hbts)				

Les bonnes rentrées fiscales (supérieures à la moyenne nationale) constatées sur les années considérées sont la résultante de 2 éléments :

- 1) Les taux de la fiscalité locale restent à un niveau élevé, même si ceux-ci n'ont pas été revus à la hausse (et ne le seront pas pendant cette mandature) ;
- 2) Les valeurs locatives sur la commune sont également élevées compte tenu de la structure urbaine du village : principalement constituée de résidences individuelles et une absence quasi-totale d'immeubles collectifs

Les actions menées auprès des services fiscaux afin d'optimiser le produits des impositions directes, et en particulier en signant avec eux une convention visant à revoir certaines valeurs locatives manifestement sous évaluées, porteront leurs fruits qu'à partir de 2016.

3) Recettes réelles de	954,03	NC	990,46	3,82%
fonctionnent/population			1	
(en euros par hbts)				

L'évolution positive constatée du ratio en 2014, provient de l'accroissement des recettes exceptionnelles et en particulier de la vente d'un terrain.

4) Dépenses	263,00	373	293,23	11,49%
d'équipement/populatio				
n (en euros par hbts)				

L'augmentation entre 2013 et 2014 de ce ratio, démontre la volonté de la commune de continuer à s'équiper malgré les difficultés budgétaires structurelles que nous connaissons. Il traduit en 2014 l'achèvement des travaux de la place « Jean Jaurès » et de la bibliothèque.

5) En cours de la	1266,00	814	1197,68	-5,40%
dette/population (en				
euros par hbts)				

L'enjeu majeur de cette mandature est de continuer à désendetter la commune. Cela été le cas en 2014 comme ces chiffres l'indiquent.

6) DGF/population (en	112,50	192	104,30	-7,29%
euros par hbts)				

2 remarques sur ce ratio:

- d'une part le faible niveau de notre dotation globale de fonctionnement par rapport à la moyenne nationale. Une action est a été engagée par la Mairie auprès des services fiscaux, pour revoir ce différentiel et en particulier nous leur avons communiqué une mise à jour de la cartographie des chemins communaux. Ce recensement n'avait pas été effectué depuis les années 60. Cette action aura un impact sur la DGF de 2016. qui viendra compenser, (sans doute modestement) les baisses attendues.
- Et d'autre part en 2014, l'impact important des décisions gouvernementales de réduction des déficits nationaux par la baisse des dotations aux collectivités locales.

7) Dépenses de	456,00	413	516,64	13,30%
personnel/Population				
(en euros par hbts)				

Le fort accroissement de ce ratio provient des coûts de personnel engagés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il valorise par la même le ratio concernant les Dépenses réelles de fonctionnement/population (+2.42%) et démontre ainsi les résultats probants en matière de maîtrise des coûts de fonctionnement en général.

Cet indicateur reste un élément central d'appréciation de la rigueur de la politique budgétaire que nous voulons mener. Compte tenu de la mise en place des rythmes scolaires, l'année 2014 sera une année de transition, l'année 2015 une année de référence et de comparaison, eu égard à l'effet report total sur une année pleine, des coûts relatifs à cette réforme.

Afin de maîtriser l'évolution de ce chapitre, nous avons mis en place, à la demande de M. le Maire et sous l'autorité de Mme Costa, notre DGS, une nouvelle politique de gestion des ressources humaines : Restructuration des services, mise en place de la polyvalence des agents, généralisation des entretiens annuels d'évaluation, plan de lutte contre l'absentéisme. C'est une politique de longue haleine.

M. Sola précise, que les coûts relatifs à ce chapitre sont pour beaucoup des coûts contraints : Taux des cotisations sociales : le versement Transport par exemple, qui pour le grand Avignon a été porté de 1.2% à 1.8% afin de financer le tramway. Il y a également le déroulement automatique de la carrière des agents.

M. Lagorce, demande la raison pour laquelle il y a un tel différentiel avec la moyenne nationale sur ce ratio. Est-ce qu'il y a des sureffectifs dans l'organigramme de la Mairie ?

M. le Maire, précise, d'une part que l'on ne doit pas regretter les coûts engagés dans la réforme des rythmes scolaires compte tenu de la qualité des prestations proposées aux enfants. Certaines Mairies font plus de garderies que d'activités. Les familles manifestent leur satisfaction en toute occasion sur la qualité des TAP.

D'autre part, en ce qui concerne les salaires, nous ne voulons pas bloquer la carrière des agents. Nous essayons de leur donner un signal positif. Il existe sans doute des sureffectifs. Nous ne remplacerons pas les futurs départs à la retraite.

M. Palma, rajoute que lors de la mandature précédente, ils avaient recherché à utiliser mieux et plus le personnel, en leur faisant effectuer des tâches confiées précédemment à des entreprises privées. La situation du personnel d'aujourd'hui a été héritée des mandatures précédentes (avant 2008).

8) Dépenses	0,578	NC	0,599	3,68%
personnel/dépenses				
R de Fonctionnement				

Il confirme l'analyse du ratio précédent. Il conviendra d'analyser l'évolution de ce rapport en tenant compte des résultats en matière de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement. Ceci afin d'éviter une lecture faussée par l'effet « ciseau » que ce ratio peut induire : Une baisse des dépenses de fonctionnement plus importante que celle des dépenses de personnel altèrerait une performance pourtant réelle.

M. Sola précise que la prochaine réunion pourrait se tenir fin juillet. Nous y mettrons à l'ordre du jour : le suivi budgétaire en fonctionnement et en investissement, l'analyse des ratios de l'autofinancement. Cette proposition est validée par la commission.

M. Sola clos la séance.

Rédacteur : M. Sola Jean-Louis